

B– Dynamiques de localisation des activités et mondialisation

(Olivier POTTIER /Camille Claudel)

1 – Les acteurs de la localisation des activités, des logiques complémentaires et concurrentes

* Des acteurs publics :

* la **logique de l'Etat** qui, dans sa politique de cohésion nationale, cherche à compenser les inégalités territoriales

-- d'où, dans les années 1960-1990, avec la DATAR (cf chap. 1 Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale) une volonté de déconcentrer les activités et inciter au développement de pôles régionaux pouvant compenser la macrocéphalie parisienne) ;

-- d'où, aujourd'hui, la volonté de développer les territoires de l'innovation (avec les « **pôles de compétitivité** » : def. p. 150)

* la logique des collectivités territoriales qui cherchent évidemment à développer le territoire qu'elles administrent :

* des acteurs privés :

* la **logique des entreprises** qui recherchent la **compétitivité** : production négociable facilement soit parce que le coût de production est réduit (lieux de production bien placé par rapport au marché, coût de transport ou du travail réduits), soit parce que le produit est de qualité (savoir-faire industriel, haute technologie) ; la logique des entreprises ne bénéficie pas forcément au territoire français : cas des délocalisations industrielles opérées par entreprises multinationales et qui ont été nombreuses ces derniers temps ;

* la **logique des individus** qui recherchent un meilleur cadre de vie (héliotropisme)

→ Ces quatre logiques peuvent entrer en conflit les unes avec les autres : on le voit bien quand la logique des entreprises qui délocalisent entre en conflit avec celle de l'Etat et des collectivités locales qui veulent conserver l'emploi. En système libéral, ce sont les entreprises qui ont, bien souvent, le dernier mot (ex dans l'Aube avec les entreprises Sodimédical à Plancy-l'Abbaye ou Doré-Doré à Fontaine-les-Grès qui ont disparu en 2011).

2 – Une nouvelle carte des activités, des activités qui se différencient

Croquis livre p. 159 ;Diaporama site

Les espaces productifs français se classent en deux catégories :

* **les espaces intégrés à la mondialisation**

- Paris et une dizaine de métropoles françaises

- les littoraux Atlantique et méditerranéen

- les grandes régions agricoles tournées vers l'exportation (Bassins aquitain et parisien, grands vignobles)

- les grandes régions touristiques de montagne (Alpes du nord) et littorales (Bretagne, Vendée, Côte d'Azur)

* **les espaces marginalisés**

vieilles régions industrielles du Nord et de l'Est touchées par la crise, montagnes désertifiées (Massif central, Vosges), « diagonale du Vide » SW-NE,

3– Des facteurs géographiques et économiques de localisation des activités qui ont changé

Croquis de synthèse à reproduire (et apprendre/BAC)

* les facteurs anciens qui perdurent

- urbanisation : villes foyers de consommation (marchés) et bassins de main-d'oeuvre
- voies de communication : proximité recherchée avec autoroutes et TGV pour import-export
- mais plus de lien avec la présence de matières premières ou sources d'énergie : plus de production de charbon ni de fer en France

* les facteurs nouveaux

- **métropolisation** qui attire les **investissements** étrangers, d'où la **persistance du pôle parisien**
- essor des **technopoles et territoires de l'innovation** qui créent du dynamisme industriel (invention, conception, nouvelles technologies)
- **proximité du littoral et des ports** du fait de la mondialisation et de la maritimisation des échanges, d'où une **littoralisation des activités** : fer et charbon importés d'où une « sidérurgie sur l'eau » à Dunkerque et Marseille-Fos-sur-Mer, chimie lourde à côté des raffineries de pétrole installées dans les ports, installation d'industries exportatrices à proximité des ports (zones industrialo-portuaires) ou dans l'Hinterland proche (arrière-pays : Toyota Valenciennes lié à Dunkerque par où arrivent éléments nécessaires au montage des automobiles)
- proximité des **grands foyers industriels européens** (mégalozone européenne Londres-Milan), d'où le développement des zones frontalières (Alsace, Nord)

Conclusion

* La mondialisation libérale provoque une **différenciation plus nette des territoires** productifs :

- ceux qui sont **intégrés** à la mondialisation (zones dynamiques qui restent compétitives à l'échelle internationale) : ces territoires peuvent être très fragiles car, d'une année à l'autre, ils peuvent être, à leur tour, touchés par une crise ;
- ceux qui sont **marginalisés** par la mondialisation parce qu'ils sont étouffés par une concurrence internationale impitoyable

* Face à cette logique libérale (recherche continue du profit maximum), **l'Etat** se montre souvent incapable de maintenir la cohésion territoriale et un développement harmonieux, ce qui est générateur d'une fracture. On notera que les territoires non-productifs (zones résidentielles des agglomérations, zones de résidences secondaires des côtes) sont souvent protégés de la mondialisation et sont très attractifs.

* La logique libérale en œuvre dans la mondialisation provoque une **fracture sociale et de plus en plus une fracture spatiale** visible à différentes échelles : urbaine (différenciation socio-économique plus grande entre quartiers), nationale (écarts plus forts entre régions) et internationale (pays riches, pays émergents et pays en difficulté).